

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2005 DISTRIBUE AVEC L'OVILLOIS N°95

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2005

Dans le texte du compte rendu de la séance du 30 juin dernier, au point III.10, il convient de retirer Monsieur GOZE en tant qu'intervenant. En effet, Monsieur Goze était absent et représenté par Monsieur Bardin.

Compte tenu de cette observation qui est prise en compte, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2005 est adopté par **28 voix pour** (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et **6 abstentions** (Agir Pour Houilles et Mme Sellin-Catta).

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte par **29 voix pour** (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) d'ajouter un point à l'ordre du jour :

« ADMINISTRATION GENERALE – Avis de la Ville de Houilles sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage »

III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

DOMAINE

1 - Signature d'un bail emphytéotique sur le jardin aux Moineaux au profit de l'Etat pour la construction d'un commissariat de police

Après interventions de Madame Sellin-Catta, de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, de Mesdames Trézières et Hamon, le Conseil Municipal décide par **33 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Agir Pour Houilles) et **1 voix contre** (Mme Sellin-Catta) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans au profit de l'Etat pour une surface de 72 m², sur les parcelles AO 684-834 et 837 et ce à titre gracieux,
- l'acte sera rédigé sous forme administrative par les services de l'Etat.

2 - Echange sans soulte de propriétés entre le 93 et 95 rue Faidherbe

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'acquérir à Monsieur et Madame Rats la propriété cadastrée AI 254 de 248 m² sur laquelle est édifié un pavillon,
- de vendre à Monsieur et Madame Rats la propriété cadastrée AI 556 de 124 m² (provenant de la division de AI 253) sur laquelle est édifié un pavillon,
- que cet échange aura lieu sans soulte. Toutefois les parties conviennent que les frais de notaire et de géomètre seront répartis en deux parts égales, une pour la Ville, l'autre pour Monsieur et Madame RATS,
- de désigner l'Etude de Maître Praquin, notaire à Sartrouville, pour la rédaction de ces actes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes.

ADMINISTRATION GENERALE

3 - Marchés d'assurances – Signature des marchés sur appel d'offres

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 – « Multirisque Patrimoine » à PARIS NORD, Assurance Services – 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, conjointement avec la Cie AREAS-CMA – 47-47, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, pour un montant annuel de 32.950 € TTC - franchise option 2
- lot n° 2 – « Responsabilité Civile et risques annexes » à SMACL – 141, avenue S. Allende – 79031 NIORT au taux de 0,13 % de la masse salariale
- lot n° 3 – « Flotte Automobile et risques annexes » à SMACL – 141, avenue S. Allende – 79031 NIORT pour une prime annuelle de 37.962,06 € TTC avec une franchise de 610 €
- lot n° 4 – « Risques statutaires du personnel » à GRAS SAVOYE – 2-8, rue Ancelle – 92200 NEUILLY SUR SEINE, conjointement avec la CNP – 4 Place Raoul Dautry – 75716 PARIS Cedex 15 ; la prime sera calculée en fonction de la masse salariale au taux fixe de 1,05 %.

RESSOURCES HUMAINES

4 - Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Le Conseil Municipal décide par **33 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Agir Pour Houilles) et **1 abstention** (Mme Sellin-Catta) de classer, à compter du 1^{er} octobre 2005, l'emploi de gardien du Pôle Jeunesse dans la liste de ceux nécessitant l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service, afin qu'il puisse assurer le gardiennage permanent de cette structure.

5 - Régime indemnitaire – Modificatif pour la police municipale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'étendre le bénéfice de l'indemnité d'administration et de technicité créée par la délibération du 13 décembre 2002, modifiée par celle du 2 juillet 2004, au cadre d'emplois des agents de police municipale.

Décide en outre :

- d'abroger les dispositions de la délibération du 7 novembre 1997 susvisée relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- d'adopter le nouveau régime indemnitaire pour travaux supplémentaires étendu par le décret n°: 2003-1013 du 14 janvier 2002 en faveur du cadre d'emplois des agents de police municipale dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 et par la délibération du 13 décembre 2002, La présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2005 et les mesures générales fixées par la délibération du 27 mars 1992 instituant le régime indemnitaire des filières administrative et technique resteront applicables dans le cadre de ce nouveau dispositif.

6 - Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- assistant d'enseignement artistique à temps non complet	3 dont : 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %)	4 dont : 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %) 1 à 13 h 00 mn/sem (65,00 %)	1/10/2005
- adjoint administratif	20	23	1/10/2005
- agent de maîtrise	11	13	
- agent social	34 dont : 1 à 33 h 04 mn/sem. (94,48%) 1 à 22 h 14 mn/sem. (63,54%) 1 à 22 h 02 mn/sem. (62,98%) 1 à 17 h 30 mn/sem. (50,00%)	37 dont : 1 à 33 h 04 mn/sem. (94,48%) 1 à 22 h 14 mn/sem. (63,54%) 1 à 22 h 02 mn/sem. (62,98%) 1 à 17 h 30 mn/sem. (50,00%)	

FINANCES

7 - Election des représentants de la Ville de Houilles au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine « C.C.B.S. »

Après intervention de Madame Trézières, de Monsieur Boivin et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres titulaire et suppléant de la C.L.E.T.C.

Sont candidats :

M. Alexandre Joly, en qualité de membre titulaire

M. Michel Mossant en qualité de membre suppléant.

Le groupe APH (En Avant Pour Houilles) et Madame Sellin-Catta ne prennent pas part au vote.

Monsieur Alexandre Joly ayant recueilli la majorité des votes exprimés avec **28 voix** est proclamé membre titulaire.

Monsieur Michel Mossant ayant recueilli la majorité des votes exprimés avec **28 voix** est proclamé membre suppléant.

8 - Exercice 2005 : Ville – Décision Modificative n° 3 - Assainissement – Décision Modificative n° 2

Après intervention de Monsieur Boivin, de Monsieur le Maire, de Monsieur Cadiou, de Madame Sellin-Catta et de Monsieur Mossant, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) :

d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 3 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	- 44,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

d'ouvrir pour l'Assainissement par Décision Modificative n° 2 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	10 035,00 €
TOTAL SECTION	10 035,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

9 - Dotation du Fonds de Solidarité pour la région Ile de France - Exercice 2004 - Actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie

Le Conseil Municipal, par **33 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Agir Pour Houilles), Madame Sellin-Catta ne prenant pas part au vote, prend acte du rapport retraçant les actions entreprises en 2004 afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans l'emploi de la Dotation 2004 du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France, d'un montant de 1.022.085 € pour l'exercice 2004 (1.127.615 € en 2003).

10 - Versement d'une indemnité au Maire pour frais de représentation

Après intervention de Monsieur Boivin le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'accorder à Monsieur le Maire une indemnité annuelle de 3 050 € pour frais de représentation.

Madame Frédérique Buron donne pouvoir à Monsieur Luc Wehrey pour la représenter et quitte la salle du Conseil Municipal.

URBANISME

11 - Déclaration de projet pour les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la gare Houilles/Carrières sur Seine

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- approuver la déclaration de projet pour l'opération gare de Houilles/Carrières sur Seine et de :
- réaliser le projet conformément au dossier présenté à l'enquête publique selon les dispositions suivantes :
 - le projet sera réalisé conformément aux dispositions présentées à l'enquête publique.
 - la Ville de Houilles étudie actuellement un parc de stationnement à proximité de l'opération de façon à améliorer le stationnement de la zone.
 - les accès à la gare sont étudiés :
 - pour les piétons par un élargissement de l'accès rue du 4 septembre
 - pour les vélos par un plan vélos comportant les pistes cyclables et les parcs à vélos
 - pour les taxis et bus par des stationnements à proximité de l'entrée rue du 4 septembre
 - une attention particulière est portée aux impacts temporaires du chantier :
 - réduction des terrassements et donc du trafic de camions
 - atténuation à la source des bruits de chantier (enclos insonorisé, charte pour les entreprises, suppression des bruits inutiles)
 - protection des habitations riveraines par deux écrans anti-bruit provisoires de chantier

BATIMENT

12 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour procéder à l'extension du gymnase Jean-Guimier 45 rue Condorcet

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de réaliser les travaux d'extension du gymnase Jean Guimier, 45 rue Condorcet.

13 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour procéder à la démolition du pavillon situé 94bis rue Lavoisier à Houilles.

Après interventions de Monsieur Cadiou, de Monsieur le Maire, de Mesdames Sellin-Catta et Trézières, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de procéder à la démolition du 94 bis rue Lavoisier à Houilles.

14 - Remplacement des châssis de la pyramide à l'école S. Allende – Signature du marché

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le remplacement des châssis de la pyramide à l'école S. Allende avec la société SEMAP – Fumeçon 27930 Evreux, pour un montant total de 105 413,00 € H.T.

Le marché se décompose de la façon suivante :

- 45 814 € H.T. pour la 1^{ère} tranche
- 59 599 € H.T. pour la 2^{ème} tranche.

VOIRIE

15 - Travaux de voirie 2005 – Signature des marchés sur appel d'offres

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux de voirie :

Lot 1 – aménagement rue Kléber au groupement d'entreprises EUROVIA/VIAPARK, 48 avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON pour un montant de 218.421,60 € HT

Lot 2 – réfections diverses de voirie au groupement d'entreprises EUROVIA/VIAPARK, 48 avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON pour un montant de 128.560,85 € HT

Lot 3 – création de carrefours surélevés au groupement d'entreprises EUROVIA/VIAPARK, 48 avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON pour un montant de 85.301,50 € HT.

16 - Entretien du réseau communal d'assainissement – signature du marché sur appel d'offres

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour l'entretien du réseau communal d'assainissement avec l'entreprise FURANET – 1 avenue de Verdun – 94110 Saint Maurice, comprenant l'entretien périodique d'un montant de 48.421,15 € HT et les interventions à la demande qui seront comprises entre 80.000 et 180.000 € TTC. La dépense correspondante sera imputée au Budget Communal (6156).

17 - Dévoisement de la rue du Quatre septembre – Signature du marché

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant au dévoisement de la rue du Quatre septembre avec la société COLAS, 15 à 19 rue T. Edison 92330 Gennevilliers, pour un montant de 391 605,10 € H.T.

18 - Avis de la Ville de Houilles sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Après interventions de Madame Trézières et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'émettre un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage présenté par la Préfecture des Yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15